



# UFR **a**NTHROPOLOGIE **S**OCIOLOGIE **S**CIENCE **P**OLITIQUE

## Contenu et évaluation du mémoire de Master d'Anthropologie en M2

### **PREAMBULE CONCERNANT LE SUIVI DE LA RECHERCHE EN M2**

Les étudiants et les étudiantes doivent dès le début du M2 réfléchir au choix d'un directeur ou d'une directrice de recherche qui peut être le ou la même que celui ou celle du M1. Ce choix doit être pertinent au regard du projet personnel de recherche et de professionnalisation. Il est contractualisé par la signature d'un contrat d'encadrement (à rendre pour le 25 Octobre au plus tard) signé par le directeur ou la directrice de recherche.

Cela engage :

- L'étudiant ou l'étudiante à solliciter son directeur ou sa directrice pour au moins deux ou trois entrevues (l'une avant le début de l'enquête, la seconde et/ou la troisième à son issue, avant la rédaction du mémoire) et à fournir, une semaine au moins avant ces entrevues, un écrit devant servir de base aux échanges.
- Le directeur ou la directrice à répondre dans des délais raisonnables aux sollicitations de l'étudiant ou de l'étudiante et à organiser (au minimum) deux entrevues, afin de prodiguer les conseils et les consignes qui lui paraissent nécessaires.

Attention : Ce ne sont pas les enseignants-chercheurs qui prennent contact avec les étudiantes ou étudiants pour le suivi du mémoire, mais bien l'inverse.

## **PRINCIPE DU MEMOIRE**

Le principe général du mémoire vise à rendre compte de la démarche de recherche engagée le plus souvent durant l'année du M1 et qui doit se poursuivre en M2. Rappelons que la construction d'une problématique de recherche anthropologique se construit à l'articulation :

1. de l'état de la littérature concernant le terrain et l'objet de recherche choisis, qui doit également présenter les champs et sous-champs de recherche concernés par l'étude
2. d'une expérience de terrain de deux ou trois mois minimum (suite ou non au pré-terrain du Master 1) devant fournir des données substantielles attestant de la pertinence du choix des lectures et de l'objet de recherche

## **CONSIGNES POUR LA REDACTION**

Le mémoire compte de 200 000 à 250 000 signes (espaces compris et notes de bas de page exclues, bibliographie comprise, hors annexes), autrement dit de 90 à 110 pages, en caractères 12 avec des interlignes de 1,5.

Les attentes du M2 en matière d'état de la littérature conduisent très logiquement à définir une bibliographie largement étoffée par rapport à celle du M1 (ouvrages **et** articles relevant de l'anthropologie en général ainsi que de l'aire géographique et du champ thématique choisis). Quelques références en anglais, en espagnol ou en tout autre langue que le français sont attendues. Les références filmographiques et webographiques sont évidemment bienvenues.

Le plan du mémoire est à construire en fonction de la logique de l'argumentation. Il doit contenir, dans l'ordre qui semblera le plus pertinent : un questionnement, un état de la littérature, l'énoncé d'une problématique de recherche novatrice, une présentation précise du contexte et du déroulement de l'enquête à l'appui d'une démonstration de sa pertinence et de son adéquation avec l'objet de recherche, une description de la méthodologie déployée et de données de terrain sélectionnées, des pistes de recherche pour poursuivre éventuellement la recherche et une bibliographie dont il convient de soigner la présentation.

La couverture du mémoire doit faire figurer le logo de Lyon 2, l'intitulé du Département d'Anthropologie, le nom de l'étudiant ou de l'étudiante, celui du Directeur ou de la Directrice, le titre du mémoire, l'année et la session (Juin ou Septembre). Une image illustrant le sujet

traité est la bienvenue dès lors qu'elle est référencée (même si la source peut être notée au verso de la page de garde).

La table des matières doit être la plus claire possible en veillant à utiliser différentes tailles de caractères et polices.

Les illustrations doivent être légendées, sourcées et référencées dans une table des illustrations.

En quatrième de couverture du mémoire, donc sur la page de dos du mémoire, un résumé et 7 mots-clés en version française et anglaise sont attendus.

## **ÉTHIQUE DE L'ÉCRITURE**

L'écriture du mémoire soulève un certain nombre de questions en lien avec l'éthique de la recherche, notamment en termes d'anonymisation et de confidentialisation des données ou de droit à l'image, mais aussi, dans certains cas, en matière de secret professionnel. Pour rappel, les principes déontologiques de la discipline se traduisent dans certains pays (Canada, Australie, etc.) par la mise en place de comités d'éthique et par des formes de contractualisation. L'écriture du mémoire (comme l'ensemble de la démarche de recherche) doit respecter les principes déontologiques de la discipline, mais aussi ceux qui sont en vigueur dans les pays où s'est déroulée l'enquête.

## **RENDU DU MEMOIRE**

Le rendu du mémoire se fait : en version papier (en trois exemplaires) auprès de la gestionnaire du Master et en version numérique (au moyen de « l'outil anti-plagiat » sur le BUL, en adressant le fichier au directeur ou à la directrice de recherche).

### **Première session**

Date de rendu du mémoire : 15 mai

Dates de soutenance : à préciser

## **Deuxième session**

Date de rendu du mémoire : 27 Août

Dates de soutenance : à préciser

Attention : Le non-respect des consignes pourra conduire à un refus, par le directeur ou la directrice, d'organiser la soutenance, quand bien même le mémoire aurait été déposé, ce qui entraînera une défaillance dans les notes et l'impossibilité de valider le M2.

## **SOUTENANCE DU MEMOIRE**

Le mémoire est soutenu face à un jury composé de trois personnes : le directeur ou la directrice, ainsi que deux autres lecteurs ou lectrices (collègues du Département d'Anthropologie ou de l'Université, responsable de stage par exemple). La soutenance dure 1 heure. Elle s'ouvre par une communication orale de 10 minutes de l'étudiant ou de l'étudiante. Cette présentation, qui doit être préparée, vise à mettre en perspective le travail effectué. Les trois membres du jury prennent ensuite la parole en formulant des remarques et des questions avant d'inviter l'étudiant ou l'étudiante à y répondre. La soutenance se conclut sur la délibération du jury et l'annonce à l'étudiant ou l'étudiante de la note attribuée et des commentaires rédigés sur le rapport de soutenance.